

La marina de Macamic

Depuis la fondation de Makamik, érigé par proclamation en 1916, le lac du même nom exerce une grande fascination sur tous les habitants qui l'ont approché. Ce plan d'eau extraordinaire a subi au fil des ans de nombreuses modifications dont la plupart ont été négatives. Qu'il s'agisse de la déforestation sur son pourtour, dû à la culture et l'agriculture, qui a contribué à l'érosion de ses sols, ou au flottage et transport du bois qui ont généré une acidité anormale de l'eau et d'immense dépôt de billots, de troncs d'arbres et d'écorces. Sans oublier que dans les années 1940-1980, plusieurs scieries s'étaient établies sur les rives et y ont créés des quantités phénoménales de sciures et planures qui, même s'ils étaient déposés sur la rive, se sont retrouvé en grande quantité dans les eaux du lac.

La rampe de mise à l'eau actuelle et le quai public ont été érigés il y a plusieurs dizaines d'années. Ces infrastructures ont été rafraîchies il y a environ vingt ans. Nonobstant le fait que la situation géographique de la dite rampe de mise à l'eau occasionnait de permanents problèmes de sécurité et de convivialité (accumulation de bran de scie), les nombreux utilisateurs s'en sont accommodés sans trop s'en plaindre.

Cependant, depuis environ 8 ans, pour des raisons que nous ignorons, la problématique du dépôt des sciures et planures s'est amplifiée partout, mais particulièrement autour et dans la rampe de mise à l'eau actuelle. Ce qui a eu pour effet de rendre difficile, voire impossible l'utilisation de la descente par les plaisanciers. L'administration municipale a fait son devoir, et même plus, en enlevant régulièrement les dépôts de la « seule rampe officielle d'accès » au lac afin de permettre aux nombreux utilisateurs de sillonner ce magnifique plan d'eau et de profiter de tous les loisirs et sports qui en découlent. Cependant, pour des raisons de protection de l'environnement, le ministère du même nom, a interdit le nettoyage hebdomadaire par la municipalité, ce qui venait "interdire" par ricochet l'accès par bateau au lac Macamic.

À partir de ce moment, et après avoir tenu des audiences avec les citoyens dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, il est ressorti un pressant besoin de doter la Ville d'une nouvelle infrastructure plus serviable, conviviale et sécuritaire. Se servant comme levier monétaire de l'enveloppe du Pacte rural, de l'appui financier généreux de la Caisse Pop. Desjardins de Royal-Roussillon, de l'habituelle collaboration de la Municipalité et de

quelques autres commanditaires, la Corporation de développement, qui avait été mandaté par les élus pour la réalisation de ce service, a déployé beaucoup d'énergie afin de trouver le site adéquat. Il a fallu composer avec plusieurs irritants dont le principal est le manque de profondeur d'eau. Après moult tergiversations, le choix s'est arrêté sur le réaménagement du site actuel, et l'ajout d'un brise-vague au nord de la future rampe (aux fins de sécurité). La firme Stavibel a été retenue pour les plans et devis des futures constructions et installations. Les travaux d'implantation de la rampe qui devaient débiter à l'automne 2005 ont été remis au printemps 2006, n'ayant pas reçu les plans/devis de l'ingénierie ni les autorisations des ministères concernés.

Le projet en plusieurs phases (3) consiste à :

2006 (Phase 1) Construire la nouvelle rampe de mise à l'eau, réaménager le quai et le rendre plus attrayant et commode, remblayer (fermer) la descente actuelle (non-utilisable), installer de nouveaux luminaires identiques à ceux du Parc St-Jean et de la piste cyclable, et recharger le stationnement. L'estimation des coûts se situe à 61,600 \$, et les travaux devraient se terminer vers le 15 août. Les utilisateurs utilisent un débarcadère de fortune en avant du chalet Multi-Services en attendant.... ouf...

Le Pacte rural (25,000\$), le Fonds de développement Desjardins (25,000\$), le Club Lions de Macamic (10,000\$), et le Club Nautique de Macamic (2,500\$) ont contribué en grande partie à la réalisation des travaux, soit pour un montant de 52,500\$.

2008 (Phase 2) Aménager le pourtour de la nouvelle descente avec des pierres de 30 centimètres et un 50 pieds de berge au nord et au sud de la rampe, installer une signalisation adéquate et quelques petites aires de repos. L'estimation des coûts est de 28,500 \$ et a été réalisée en juin 2008. Une contribution de notre député François Gendron fût la bienvenue.

2010 (Phase 3) Continuer l'aménagement de la rive nord de la descente avec de grosses pierres, recharger le stationnement à nouveau, le compacter et le niveler en prévision de l'asphaltage de toute la cour du quai public. Les coûts se situeront autour de 60,000\$ et sont défrayés en grande partie par le fonds de développement Desjardins (25,000\$), et le Pacte rural (25,000\$). La Ville assumera la différence et les dépassements de coûts....

Quoiqu'il en soit, malgré les embûches de toutes sortes, le projet fût mené à bien et terminé **à l'été 2012**; beaucoup de citoyens et de visiteurs utilisent depuis ce service public pour leur plus grand plaisir..... et nous en sommes bien fiers. Nous demandons à tous et chacun de prendre grand soin de ce bien collectif afin qu'il demeure propre et convivial pour de nombreuses générations.

NOTE : Nous remercions toute la population et principalement les usagers du Lac Macamic pour la tolérance et la patience dont ils ont faits preuve dans ce dossier.